

importants, surtout au niveau de l'embauche. Nous devons nous rendre à l'évidence qu'il est plus difficile de se trouver un emploi à Saint-Jean (Terre-Neuve), où le taux de chômage se situe à environ 14 p. 100, plutôt qu'à Toronto, où il se situe à environ 4 p. 100. Les statistiques sur le chômage nous rappellent cette réalité mensuellement. Il ne s'agit pas de baisser les bras devant les défis que cette situation impose mais bien plutôt d'adapter les normes d'admissibilité du Régime d'assurance-chômage aux vrais besoins et aux conditions particulières prévalant dans les diverses régions du pays.

• (1620)

Il nous fallait, monsieur le Président, ramener le Régime d'assurance-chômage à sa vocation première. Je le répète, le Régime vise à fournir un soutien de revenu aux travailleurs et aux travailleuses qui, pour des raisons hors de leur volonté, se trouvent sans emploi et sans revenu. Voilà la définition que nous donnons, nous, au concept de filet de sécurité. Dans ce contexte, il est tout à fait primordial que le Régime ait un caractère incitatif et que sa structure de prestations encourage les travailleurs à conserver leur emploi et les incite à réintégrer le marché du travail.

Pour arriver à donner au Canada une main-d'oeuvre dynamique et qualifiée capable d'affronter la concurrence, il nous a fallu faire des choix, des choix difficiles, mais nous l'avons fait. Monsieur le Président, l'amélioration du marché de l'emploi, depuis 1984, prouve la justesse de notre analyse, prouve la justesse de notre gouvernement et de nos appréciations. Voilà en très bref les dispositions de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, telles que reflétées dans le projet de loi C-21.

Monsieur le Président, nous devons accorder notre appui à ce projet de loi et favoriser ainsi l'émergence d'une main-d'oeuvre plus qualifiée et plus productive à court, moyen et long termes.

[Traduction]

Mme Langan: Monsieur le Président, je voudrais parler des observations de la ministre au sujet du recyclage. Le problème que nous avons, ce n'est pas tellement le manque de formation pour les emplois disponibles, mais le manque d'emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. Nous avons une des main-d'oeuvre les plus qualifiées au monde. Ce qu'il nous faut, c'est la faire travailler. Nous admettons très bien que la formation soit un élément essentiel d'une politique de plein emploi, mais elle ne suffit pas. Il faut bien voir que ce projet de loi déplace 800 millions du fonds des prestations au fonds de la formation. Il faut voir quel genre de formation on fait, qui l'on forme et qui fait la formation.

Initiatives ministérielles

Les programmes actuels ne préparent les gens que pour des emplois temporaires, on ne les forme pas pour les besoins futurs, mais pour des emplois à court terme, mal payés. J'aimerais bien que la ministre commente là-dessus.

[Français]

Mme Vézina: Monsieur le Président, je suis à la Chambre des communes et j'ai écouté les longs propos redondants de mon savant collègue d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe). Je faisais de la lecture pendant que j'écoutais. Rapidement, un sondage a été soumis où les gens d'affaires déplorent la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, et l'on identifie cette pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée comme étant un obstacle majeur à la croissance de la petite et moyenne entreprise. Nous savons tous le rôle important que joue la petite et moyenne entreprise dans ce pays. Nous savons tous combien il est important de pouvoir adapter la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux, j'oserais même dire aux besoins actuels et futurs. Il y a déjà là, à partir d'un sondage qui a été fait au Canada, une identification précise. Les propriétaires de petites et moyennes entreprises nous disent: Il y a une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, nous voulons, avec le gouvernement, travailler à améliorer cette main-d'oeuvre. Et nous devons aussi, je suis tout à fait d'accord avec ma collègue, travailler en concertation avec le secteur privé, nous devons travailler en concertation avec les employeurs, avec les employés pour pouvoir identifier les justes besoins. Et c'est ce que nous voulons dire par le terme «partenariat», par le terme «consultation». Nous travaillons donc à identifier les besoins et ensemble nous trouverons les programmes de formation. Je suis convaincue, pour avoir passé plusieurs années de ma vie dans le secteur de l'éducation, que si nous voulons faire réduire le chômage, nous devons retenir comme pierre angulaire la formation de la matière première qui s'appelle l'humain.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, il est important aujourd'hui, surtout après cette dernière déclaration, de dégonfler certains mythes au sujet de l'objet du projet de loi C-21.

[Français]

Le projet de loi C-21 ne contribuera pas à offrir aux Canadiens et Canadiennes des programmes de formation nouveaux et améliorés en vue de les aider à s'adapter à la nouvelle conjoncture économique.

[Traduction]

Le projet de loi C-21 n'est pas conçu pour améliorer les possibilités d'emploi des Canadiens qui oeuvrent à la limite de notre société, sous-payés, sous-qualifiés et voués à une incertitude et à une pauvreté croissantes. Le projet de loi C-21 n'est pas destiné à promouvoir le talent et les espoirs des Canadiens qui travaillent d'arra-